

INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LIAISON

Energie-Francophonie

NUMÉRO 111 — 1^{er} TRIMESTRE 2019



L'IPBES : LA SCIENCE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La revue Liaison Énergie-Francophonie est publiée trimestriellement par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
Québec (Québec) G1K 4A1 Canada
Téléphone: 1 418 692-5727
Télécopie: 1 418 692-5644
Courriel: ifdd@francophonie.org
Site Internet: www.ifdd.francophonie.org

Directeur de la publication

Jean-Pierre Ndoutoum

Rédacteurs en chefs invités

Agnès Hallosserie
Mariteuw Chimère Diaw

Coordination technique

Issa Bado

Coordination éditoriale

Louis-Noël Jail et Marilyne Laurendeau

Comité éditorial interne (IFDD)

Nicolas Biron	Tounao Kiri
Ibrahima Dabo	Mamadou Kone
Henriette Dumont	Jean-Pierre Ndoutoum
Louis-Noël Jail	Lionelle Ngo-Samnick

Comité scientifique

Samir Allal	Panja Ramanoelina
Lori-Ann Cyr	Ahmed Senhoury
Sophie Lavallée	Raoul Siemeni
Stephane Pouffary	Nasser Ary Tanimoune

Collaboratrice à l'édition et responsable de la diffusion

Marilyne Laurendeau, marilyne.laurendeau@francophonie.org

Édition et réalisation graphique

Marquis Interscript

Tirage

2 400 exemplaires

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

ISSN 0840-7827

Les textes et les opinions n'engagent que leurs auteurs. Les appellations, les limites, figurant sur les cartes de LEF n'impliquent de la part de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable aucun jugement quant au statut juridique ou autre d'un territoire quelconque, ni la reconnaissance ou l'acceptation d'une limite particulière.

Prix de l'abonnement annuel (4 numéros)

40\$ CAD

Poste-publications - Convention N° 40034719

Imprimé au Canada

..... SOMMAIRE

Mot du directeur..... 4
Jean-Pierre Ndoutoum

Mot du président de la FRB..... 6
Jean-François Silvain

Éditorial..... 8
Agnès Hallosserie et Mariteuw Chimère Diaw

Mot du Président et de la Secrétaire exécutive de l'IPBES.....11
Sir Robert Watson et Anne Larigauderie

Des hypothèses scientifiques à leur confrontation au monde réel Jeux de sciences, savoirs et politiques

**Quelles modalités de mobilisation des savoirs et
d'implication des experts dans les négociations
internationales environnementales?
L'exemple de la biodiversité14**
Sélim Louafi

**Les savoirs sur la nature pour inspirer la transformation
sociale et économique17**
*William Armand Mala, Hindou Oumarou Ibrahim
et Mariteuw Chimère Diaw*

Applications pratiques des conclusions de l'IPBES

**L'alliance de la science et de la politique pour répondre
aux grands enjeux environnementaux21**
José Romero

**Évaluation de l'IPBES sur la biodiversité et les services
écosystémiques en Afrique: Apports potentiels
pour la mise en œuvre de la recherche dans
la ceinture du cuivre du Katanga en République
Démocratique du Congo 25**
Mylor Ngoy Shutcha

Photos en couverture, à gauche: IISD/ENB - Sean Wu

à droite: IRD - Jean-Grégoire Kayoum

Suzanne Mogue Kamga (doctorante à l'Université
de Yaoundé1), récolte du raphia au Cameroun.

Une lecture du rapport d'évaluation régionale sur la biodiversité et les services écosystémiques pour l'Asie et le Pacifique 28

Philippe Guizol

L'IPBES en soutien à la politique de biodiversité de l'Union européenne31

Anne Teller

La dégradation des terres vue par l'IPBES : visions et enjeux partagés au sein des conventions de Rio.....34

Jean-Luc Chotte et Mariam Akhtar-Schuster

Renforcement de la participation des acteurs nationaux aux interfaces sciences-politiques sur la biodiversité

Les plateformes nationales pour la biodiversité : un lien important entre l'IPBES et les parties prenantes à diverses échelles 40

Kristina Raab

Le projet WABES : renforcer la participation de l'Afrique de l'Ouest à l'IPBES par le réseautage et la formation43

Souleymane Konaté, Sié Sylvestre Da et Jan Henning Sommer

Renforcement de l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : une innovation dans le processus de développement national au Cameroun47

Prudence Galega et Éric Bertrand Fokam

Perspectives

Les scénarios plausibles pour l'Afrique après 2030 et 2063 : quelles sont les pièces manquantes?53

Fred Kizito

Vers une harmonisation internationale des indicateurs de biodiversité? 60

Luis Tito de Morais

La recherche francophone sur la biodiversité contribue au développement durable : cas de l'IPBES 63

Yasmina El Bahloul et Houda Ghazi

Entreprises, biodiversité et IPBES : un avenir en commun 66

Véronique Dham

L'IPBES au croisement des grands rendez-vous de la biodiversité.....69

Anne Larigauderie

Message de condoléances – François Dorlot (1942-2018).....71



Quelles modalités de mobilisation des savoirs et d'implication des experts dans les négociations internationales environnementales ? L'exemple de la biodiversité

Sélim LOUAFI

Sélim Louafi est chercheur en sciences politiques au CIRAD à Montpellier. Ingénieur agronome de formation, il a un doctorat en sciences économiques. Il a travaillé à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve sur la gouvernance des ressources génétiques, puis à l'Institut du développement durable et des relations internationales où il était en charge du programme biodiversité. En 2007, il rejoint la FAO en tant qu'adjoint au secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques destinées à l'alimentation et l'agriculture. Depuis 2010, Sélim Louafi a rejoint le Cirad pour travailler sur les mécanismes d'interface entre science et décision publique à l'échelle internationale dans les domaines de la biodiversité et de la sécurité alimentaire.

L'émergence des questions environnementales globales, sujets à fortes composantes scientifiques, a amené à interroger la place du savoir et de sa production dans les négociations intergouvernementales et dans l'élaboration de consensus entre acteurs étatiques et non-étatiques à l'échelle mondiale. Dans le domaine de la biodiversité, il en découle plusieurs enjeux liés à la mobilisation des savoirs dans les sphères politiques et sociétales. On notera :

- *Les limites disciplinaires et/ou sectorielles pour aborder les multiples dimensions liées à la biodiversité.* Aucune discipline ne peut prétendre à elle seule représenter, ou même jouer le rôle principal, dans le vaste domaine de la recherche sur la biodiversité avec ses échelles d'observations (de la cellule à l'écosystème) et styles de raisonnements variés. Par ailleurs, en terme sectoriel, les questions liées à la biodiversité percolent au-delà des seuls enjeux écologiques vers des aspects liés à l'agriculture, la culture, le commerce ou encore le développement, enjeux humains et sociétaux essentiellement appréhendés par les sciences sociales.
- *La question des différentes formes de savoirs, y compris traditionnels ou localisés, et de la pertinence de leur prise en compte dans une perspective de développement durable.* Plus que tout autre sujet de négociation internationale sur l'environnement, la biodiversité renvoie à une multitude de situations locales très diverses, chacune avec des savoirs et pratiques liés à la biodiversité qui leur sont propres. Cela comprend les savoirs naturalistes locaux, mais aussi les savoirs pratiques de toute une série d'acteurs (praticiens, administrateurs ou élus tels que des utilisateurs de ressources génétiques ou biologiques, des gestionnaires d'aires protégées ou de banque de gènes, etc.) qui doivent aussi être pris en compte dans un objectif de gestion durable des éléments de la biodiversité.
- *La question des échelles de gouvernance et d'élaboration des savoirs.* La pertinence des savoirs pour la décision et l'action renvoie irrémédiablement à celle des échelles d'élaboration de ces savoirs et de mobilisation pour la décision ou l'action. Si le caractère global des questions climatiques ne fait pas débat, les questions liées à la biodiversité interrogent le niveau pertinent d'élaboration des décisions à la fois pour des raisons de légitimité et d'efficacité des décisions. Elle remet en cause la division verticale et simpliste des responsabilités : acteurs locaux gérant des ressources locales, acteurs nationaux élaborant des politiques publiques et États négociant les normes internationales.

Ces articulations entre disciplines ou secteurs d'activités, entre systèmes de savoirs ou encore entre échelles de gouvernance sont généralement absentes ou partiellement prises en charge dans la manière dont s'organise et se déploie

selim.louafi@cirad.fr



Assemblée publique, Lomé, Togo.

Crédit photo : ONG JVE (Jeunes Volontaires pour l'Environnement).

la recherche sur la biodiversité. En effet, les grands programmes nationaux ou même internationaux de recherche sur la biodiversité ont longtemps été construits en lien avec un aspect particulier (et souvent « biocentré ») d'une question scientifique liée à la biodiversité plutôt qu'avec le souci de dégager un diagnostic commun ou des pistes d'action collective autour d'un problème commun.

L'histoire de la construction de l'agenda international sur la biodiversité depuis la première conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm en 1972 nous éclaire sur la manière dont ont évolué les formes de mobilisation de l'expertise sur la question.

C'est au sein de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), une organisation mixte dont les membres comprennent des ONG et des gouvernements, que les scientifiques se mobilisent fortement sur ce qui n'est pas encore dénommé biodiversité. Jusqu'à la fin des années 70, à la manière d'un groupe de pression écologiste classique, l'UICN base son approche essentiellement sur des considérations scientifiques de biologistes retranscrites dans le langage des juristes. Les années 80 marquent un tournant majeur au sein de cette organisation qui s'ouvre à de nouvelles communautés scientifiques afin de mieux incorporer les dimensions sociales ou politiques liées à la pauvreté ou aux rapports Nord-Sud (Louafi, 2007). Des anthropologues et des économistes ou sociologues du développement viennent enrichir l'expertise que produit l'UICN et permettent de sortir d'une approche trop biocentrée. Par exemple, l'UICN intègre la diversité créée par l'homme au sein des zones agroforestières ou des agro-écosystèmes et participe à la redéfinition de la frontière entre espèces sauvages et domestiques. De même, dans sa Stratégie de conservation mondiale publiée en 1980, l'UICN est la première organisation à promouvoir des approches incitatives de la conservation comme complément de mesures réglementaires plus traditionnelles. Enfin, au milieu des années 1980, l'UICN préconise la

mise en place d'une convention ombrelle qui regrouperait dans un cadre unique l'ensemble des conventions existantes relatives à certains éléments de la biodiversité afin d'encourager les synergies, la cohérence juridique et accroître leur efficacité. Bien que la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992 n'ait finalement pas fédéré d'autres conventions, l'influence du travail de l'UICN se retrouve à la CDB, avec notamment l'objectif affiché de combiner les dimensions économiques, sociales et environnementales (article 1) et l'élaboration d'un cadre intégré pour la protection de la diversité qui tient compte des échelles génétiques, spécifiques et écosystémiques (article 2).

Les années 80 voient donc l'UICN passer d'une logique écologiste de type lobbyiste à une approche d'accumulation de savoirs en vue de défendre un intérêt qu'elle cherche à construire et présenter comme le plus large possible à l'échelle mondiale. Ce nouveau type de coalition, basé sur la construction d'un diagnostic commun fondé sur des critères de validité scientifique et orienté vers l'action politique, constitue ce que certains qualifient de communauté épistémique (Louafi, 2007).

Dans l'ère post-CDB, l'organe subsidiaire de la CDB chargé des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) a été officiellement chargé de la gestion de la connaissance sur la biodiversité. Le SBSTTA a été créé en tant qu'« organe consultatif intergouvernemental scientifique ouvert [visant] à fournir à la Conférence des parties [...] des avis opportuns sur la mise en œuvre de la convention » (article 25). Cependant, l'organe subsidiaire a rapidement été critiqué parce qu'il fonctionnait plus comme un mini-club au sein de la CDB que comme une véritable interface entre science et politique capable de synthétiser les connaissances existantes et d'en produire de nouvelles pour contribuer aux décisions politiques (Koetz et al., 2008). D'autres tentatives pour améliorer la gestion complexe des connaissances pour la biodiversité ont échoué. Ainsi, le *Global Biodiversity Assessment* et le *Global Biodiversity Outlook* ont été eux aussi fortement critiqués pour leur dimension quasi exclusivement biocentrée qui négligeaient les aspects politiques et sociaux (Duraiappah et Rogers 2011). De même, le groupe de liaison sur la biodiversité, créé en 2004 pour renforcer la coopération entre six conventions, a eu un impact très limité sur l'intégration des domaines d'intervention (Scott 2011). Une importante avancée en matière de gestion des connaissances a été réalisée grâce à l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (*Millenium Ecosystem Assessment*). Grâce à son approche participative et ascendante (dite *bottom-up*), cette initiative menée entre 2005 et 2011 a pu s'attaquer aux tensions découlant de différents

domaines, échelles et épistémologies (Reid et al. 2006). Cependant, étant déconnectée de toute structure ou processus intergouvernemental, ce travail n'a eu au final qu'un impact limité sur l'élaboration des politiques (Görg et al. 2010). S'appuyant sur ces expériences, la conférence Biodiversité : science et gouvernance, tenue au siège de l'UNESCO à Paris en 2005 affirme l'importance d'établir « un mécanisme international ou intergouvernemental jouant un rôle similaire à celui du GIEC pour le changement climatique sur tous les aspects de la biodiversité ». Le processus d'établissement d'une telle plateforme pour la biodiversité a donc été lancé en 2005 avec le GIEC pour modèle (Larigaudrie et Mooney 2010). Ce processus a conduit à l'adoption en juin 2010 des *Busan Outcome*, un ensemble de recommandations spécifiques concernant la structure, la fonction et la gouvernance d'une plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques. La résolution établissant officiellement l'IPBES en tant qu'organe intergouvernemental indépendant a été adoptée en avril 2012. L'IPBES est censée corriger les échecs des anciens efforts de gestion des connaissances associés à la biodiversité, dans toutes ses dimensions thématiques, scalaires et épistémologiques (Larigaudrie et Mooney 2010 ; Morin et al., 2016). L'ambition pluri-thématique de l'IPBES apparaît clairement dans sa résolution fondatrice, appelant à la discussion sur la « valeur économique, sociale et culturelle » de la biodiversité. La résolution établissant l'IPBES souligne également la nécessité de mener des évaluations aux échelles mondiales, régionales et sous-régionales et prendre en compte les contributions des parties prenantes à différents niveaux, y compris les organisations scientifiques, les ONG, les communautés locales et entreprises. Avant tout, l'IPBES est censée relier la science et l'élaboration de politiques, incorporer toutes les disciplines pertinentes et « apporter des connaissances de différents systèmes, y compris les systèmes autochtones, dans l'interface science-politique ». Ainsi, il est prévu de livrer une sorte de « pierre de Rosette », facilitant la communication entre différents systèmes de connaissance (Diaz et al., 2015).

En offrant une plateforme stable permettant des interactions continues entre différentes communautés et qui reconnaît la nécessité de s'appuyer sur différentes formes de savoirs utiles pour la prise de décision, l'IPBES joue un rôle nouveau dans la mobilisation de la connaissance pour la biodiversité. Elle cherche en particulier à répondre d'une manière nouvelle aux manquements identifiés au sein des différentes initiatives mise en place dans l'ère post-CDB qui restaient trop prisonnières d'un face-à-face empreint de méfiance entre science et politique. L'accent mis sur les interactions continues et les apprentissages

croisés rattache l'IPBES à ce que la littérature sur les interface entre savoirs et décisions appelle des *boundary organizations* (Guston, 2001 ; Morin et al., 2016), un modèle d'organisation qui se démarque clairement du modèle de communauté épistémique joué par l'UICN dans les années 80. Les ambitions affichées par l'IPBES en la matière prouvent au moins qu'un tel modèle est sans aucun doute perçu comme le plus pertinent pour traiter des enjeux posés par la biodiversité de la manière la plus complète et satisfaisante. Son efficacité dépendra toutefois de sa capacité réelle d'intégration entre des savoirs institutionnels et managériaux (comme les codes de conduite par exemple), des savoirs situationnels, locaux et pratiques (comme ceux de communautés autochtones ou de gestionnaires de parcs) et des savoirs scientifiques (à la fois des sciences naturelles et sociales). 🌿

■ Références

- Diaz, S. et al., A Rosetta Stone for Nature's Benefit to People, *PLoS Biology* 13(1): e1002040, 2015.
- Duraiappah, A. K. and D. Rogers, The Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services: Opportunities for the Social Sciences, *European Journal of Social Science* 24(3), 2011, pp. 217–225.
- Görg, C. et al., A New Link between Biodiversity Science and Policy, *Perspectives for Science* 19(3), 2010, pp. 183–186.
- Guston, D. H., Boundary Organizations in Environmental Policy and Science: An Introduction, *Science, Technology, and Human Values* 21, 2001, pp. 399–408.
- Koetz, T. et al., The role of the Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice to the Convention on Biological Diversity as science-policy interface, *Environmental Science & Policy* 11(6), 2008, pp. 505–516.
- Louafi, S., Epistemic Community and International Governance of Biological Diversity: A Reinterpretation of the Role of IUCN, In: Martimort-Asso, B. and S. Thoyer (eds) *Participation for sustainability in trade*, Global environmental governance series, Ashgate, London, 2007.
- Larigaudrie, A. and H. A. Mooney, The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services: Moving a Step Closer to an IPCC-Like Mechanism for Biodiversity, *Current Opinion in Environmental Sustainability* 2, 2010, pp. 9–14.
- Morin J.F. et al., Boundary Organizations in Regime Complexes: A Social Network Profile of IPBES, *Journal of International Relations and Development*, Volume 20, Issue 3, July 2017, pp. 543–577.
- Reid, W. V. et al., (eds) *Bridging Scales and Knowledge Systems. Concepts and Applications in Ecosystem Assessment*, Island Press, Washington, 2006.
- Scott, K. N., International Environmental Governance: Managing Fragmentation through Institutional Connection, *Melbourne Journal of International Law* 12(1), 2011, pp. 10–13.